

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
1005^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
21 JUIIN 2021

PSC/PR/COMM.1005 (2021)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1005^{ème} réunion, tenue le 21 juin 2021, sur la Situation dans la Région des Grands Lacs.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Notant la Déclaration liminaire du Représentant permanent de la République du Burundi auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juin 2021, S.E. l'Ambassadeur Joel Nkurabagaya et du Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, Paix et Sécurité, S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, ainsi que les présentations du Représentant Spécial du Président de la Commission pour la Région des Grands Lacs et Bureau de Liaison de l'UA à Bujumbura, au Burundi, S.E. l'Ambassadeur Basil Ekouebe et par le Directeur pour la paix et la sécurité de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL); **notant également** les déclarations du Représentant permanent de la République Démocratique du Congo (RDC) auprès de l'UA, S.E. l'Ambassadeur Ngandu, du Représentant permanent de la République d'Angola auprès de l'UA, S. E. l'Ambassadeur Francisco Jose da Cruz, au nom du Président de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et par la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies auprès de l'UA et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'UA, S.E. Madame Hanah Tetteh;

Rappelant l'Accord-cadre de Paix, de Sécurité et de Coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région, signé à Addis Abeba, en février 2013, ainsi que le Communiqué de la réunion des Garants de l'Accord-cadre, tenue le 27 janvier 2017 ;

Rappelant également toutes ses décisions et déclarations antérieures sur la Situation dans la Région des Grands Lacs, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.(CMXCIV)], adopté lors de sa 994^{ème} réunion, tenue le 22 janvier 2021, dans lequel le Conseil a réitéré sa demande à la Commission de l'UA de lui faire des communications trimestrielles sur la Situation dans la Région des Grands Lacs ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec les Gouvernements et les peuples des pays de la Région des Grands Lacs, ainsi que l'engagement indéfectible de l'UA à continuer à les soutenir dans la lutte contre les causes profondes des défis auxquels leurs pays sont confrontés ;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Se félicite** des progrès réalisés dans la Région des Grands Lacs en matière de paix, de sécurité et de stabilité, malgré les défis liés aux activités criminelles odieuses perpétrées par les groupes armés actifs dans la Région, aux catastrophes naturelles, notamment les inondations au Burundi, causées par la montée des eaux du Lac Tanganyika, ainsi que l'éruption du volcan Nyiragongo dans l'est de la RDC, l'apparition et la propagation de la pandémie du COVID-19, et **note avec une profonde préoccupation** la situation humanitaire qui en résulte en termes de pertes de vies humaines, de personnes déplacées et de réfugiés ;

2. **Se félicite également** des mesures de confiance mutuelle et de normalisation des relations entre les pays de la Région et, à cet égard, **salue** les initiatives diplomatiques de S.E. le Président Felix Etienne Tshisekedi de la RDC, ainsi que les efforts de médiation déployés par S.E. le Président Joao Lurengo de la République d'Angola en sa qualité de Président de la CIRGL

3. **Se félicite également** du retrait du Burundi du programme du Conseil de sécurité des Nations unies et de la fermeture de la Mission des Observateurs des Droits de l'homme et d'Experts militaires de l'UA au Burundi le 31 mai 2021 ;
4. **Félicite** les pays de la Région qui ont récemment organisé des élections pacifiques et crédibles, conformément à la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Démocratie et les **encourage** à continuer à approfondir et à consolider la démocratie dans leurs pays ;
5. **Félicite également** les pays de la Région pour les efforts collectifs déployés pour faire face aux diverses menaces à la sécurité auxquelles la Région est confrontée et les **encourage** à continuer à renforcer leur coopération, à intensifier leurs efforts de sécurité collective et à rester vigilants ;
6. **Se félicite** du lancement du Groupe de contact et de coordination (GCC) chargé de superviser la mise en œuvre de mesures non militaires destinées à compléter les opérations militaires contre les forces négatives dans la Région des Grands Lacs, ainsi que de la Stratégie et du Plan d'action des Nations unies pour la Région des Grands Lacs, élaborés avec le soutien des États membres et des garants de l'Accord-cadre et **souligne** qu'il importe de veiller au respect des principes de subsidiarité et de complémentarité dans sa mise en œuvre ;
7. **Condamne fermement** les crimes odieux, y compris l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles de la Région, commis par les groupes armés et les forces négatives qui opèrent activement dans la Région et **affirme** que le Conseil est prêt à imposer les mesures punitives nécessaires, y compris des sanctions ciblées, contre ces groupes et tous ceux qui les soutiennent ;
8. **Encourage** les pays de la Région à renforcer davantage leur coopération et leur collaboration, afin de combattre et d'éradiquer plus efficacement toutes les forces négatives et les groupes armés de la Région, en vue de Faire taire les armes en Afrique
9. **Souligne la nécessité** d'approches holistiques et inclusives pour s'attaquer aux causes structurelles profondes des défis auxquels la Région est confrontée et, à cet égard, **appelle** la communauté internationale à continuer à soutenir les initiatives des pays de la Région pour éradiquer les groupes armés, les forces négatives et les groupes terroristes en activité, ainsi que pour faire face à la situation humanitaire qui en découle dans la Région, y compris dans la lutte contre la pandémie COVID-19 ;
10. **Rend hommage** à la Brigade d'Intervention de la Force de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo (MONUSCO) pour les efforts soutenus qu'elle a déployés afin d'éradiquer toutes les forces négatives opérant dans la Région ; **rend un hommage particulier** à tous les hommes et femmes de la Brigade qui ont fait le sacrifice suprême, **exprime** ses sincères condoléances à leurs familles et à leurs pays d'origine **souhaite** un prompt rétablissement à ceux qui ont été blessés ;
11. **Félicite** le Gouvernement de la République du Kenya d'avoir fourni des troupes à la Brigade d'Intervention de la Force MUNUSCO, ce qui renforce considérablement la capacité de la Brigade à remplir plus efficacement son mandat ;
12. **Souligne la nécessité** d'assurer la mise en œuvre intégrale de l'Accord-cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République Démocratique du Congo et de la Région, tout en se félicitant de la proposition de la RDC de revoir l'Accord-cadre ;

13. **Souligne** l'importance de renforcer la coordination entre la Commission de l'UA et le CPS, avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations unies pour la Région des Grands Lacs, en particulier en ce qui concerne l'élaboration du Plan d'action pour la Région des Grands Lacs;
14. **Salue** les efforts déployés par le Bureau de Liaison de l'UA dans la Région des Grands Lacs; **note avec préoccupation** les défis de capacité auxquels le Bureau est confronté et **demande** au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour mobiliser les ressources nécessaires afin de permettre au Bureau de s'acquitter plus efficacement de son mandat et de renforcer davantage la présence et la visibilité de l'UA dans la Région ;
15. **Demande** au Président de la Commission de mobiliser le soutien nécessaire aux programmes de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration dans les pays de la Région ;
16. **Demande également** au Président de la Commission et aux partenaires internationaux, ainsi qu'aux États membres qui sont en mesure de le faire, de redoubler d'efforts pour mobiliser l'appui nécessaire en faveur des pays de la Région, afin de leur permettre de relever plus efficacement les défis humanitaires qui se posent dans la Région ;
17. **Attend avec intérêt** le prochain exposé trimestriel sur la Situation dans la Région des Grands Lacs et **se déclare prêt** à entreprendre une Mission sur le terrain dans la Région pour soutenir les développements positifs et relever les défis ; et
18. **Décide** de rester activement saisi de la situation.